

« Voilà pourquoi la *Semaine Religieuse* a cru devoir — sortant de sa réserve habituelle — briser avec un silence que les circonstances ne lui permettent plus de garder, signaler les dangers de l'heure présente, indiquer les principaux moyens de les éviter, encourager fortement tous les défenseurs de la cause de l'Église à demeurer unis plus que jamais à leurs chefs spirituels, et à suivre invariablement leur direction. »

Parlant de la question scolaire, la *Vérité* dit à son tour : « De toute évidence, il y a un mot-d'ordre parti des loges maçonniques. Quelques-uns y obéissent sciemment ; d'autres, le plus grand nombre, peut-être, sans le savoir. »

Anti National, ce mouvement l'est certainement puisque, sous prétexte de réformes, il tend à nous dépousséder des seuls biens dont nous sommes riches ; qui sont la raison de notre supériorité intellectuelle sur l'élément anglais, la seule que nous aurons pendant longtemps encore ; et qui, plus est, ont été notre principale planche de salut.

Maçonnique, ce mouvement nous semble l'être également en son point de départ et en son point d'arrivée ; tout en admettant que bon nombre ne s'en doutent probablement pas et que plusieurs ont des intentions droites. Le seul fait que les sectes abhorrent l'odeur et le goût de l'enseignement clérical, permet aujourd'hui de présumer ce qui pourra être clairement démontré avant longtemps.

Aux pèlerins de Sainte-Anne de Beaupré

La meilleure voie pour descendre à Sainte-Anne de Beaupré est par le chemin de fer :

Le départ se fait de la gare du Paiais, et les trains arrêtent à quelques pas de la Basilique. On peut, si l'on veut, faire son pèlerinage dans quelques heures.

Passage gratuit pour enfants de moins de 5 ans ; moitié prix, de 5 à 12 ans.

Des billets périodiques sont vendus à prix réduit aux personnes qui désirent passer les vacances dans les paroisses le long de la ligne, aux travailleurs, aux écoliers, etc.

Les pèlerinages reçoivent une attention toute particulière. Ceux qui les organisent feront bien de s'en tenir au taux régulier de seconde classe, qui est de 60 centins. Ils auront